

**PROCES-VERBAL  
ASSEMBLEE GENERALE NUMERO 26  
LUNDI 27 JUILLET 2020  
17H00**

Le lundi vingt-sept juillet deux mille vingt, à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à l'Hotel de ville sise 20 boulevard sadi carnot-06110 LE CANNET

Présents : Philippe WEISSER, Alain VIOTTI, Sandrine AIMASSO, Gérard STELLA, Romain AIDAOU, Maryline ZERAVICA, Claude PONSOT, Alain ARMANDO

Excusés : Paola FELIS, Jean Mike GOMIS, Frédérique ROBERT, Bruno OGER, Alexandre VIAL

Présent sans pouvoir-votant : Walid CHAABANI, directeur de l'OT, Nadège ANNAERT, référente Qualité et Pôle Administratif, sans pouvoir votant

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à dix-sept heures par le Président du Comité de Direction M. Philippe WEISSER.

Il procède à l'appel des participants et expose l'ordre du jour suivant :

- **42-2020 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2020**
- **43-2020 : Vote du budget primitif 2020 de l'EPIC Office de Tourisme**
- **44-2020 : Participation de l'EPIC Office de Tourisme Le cannet Côte d'Azur au groupement de commandes « Le Cannel »**
- **45-2020 : Indemnité de conseil du trésorier**
- **46-2020 : Versement d'une prime exceptionnelle aux agents de l'Office de Tourisme mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

Le Président donne la parole au directeur pour un rappel de la composition du Comité de Direction.

**OFFICE DE TOURISME LE CANNET CÔTE D'AZUR**

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

**OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard**

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannel-tourisme.fr

[www.lecannel-tourisme.fr](http://www.lecannel-tourisme.fr)



### Rappel Composition du Comité de Direction

Par délibération du 27 février 2015 du conseil municipal de la ville du Cannet et conformément aux dispositions des articles L. 133-3 et suivants du code du tourisme, l'Office de Tourisme en EPIC est administré par un comité de direction composé de 8 membres répartis sur deux collèges selon les modalités suivantes :

- Le **Collège des Conseillers Municipaux**, élus au Comité de Direction par le Conseil Municipal ;
- Le **Collège des Personnalités Qualifiées**, désignées par arrêté municipal.

La délibération du 28 mai 2020 du conseil municipal a délibéré et composé le collège des conseillers municipaux comme suit :

#### Collège des élus : 5 titulaires et 3 suppléants

	Titulaires	Suppléants
élu	<b>Philippe WEISSER</b>	<b>Frédérique ROBERT</b>
élu	<b>Paola FELIS</b>	<b>Romain AIDAOU</b>
élu	<b>Alain VIOTTI</b>	<b>Gérard STELLA</b>
élu	<b>Sandrine AIMASSO</b>	
élu	<b>Jean-Mike GOMIS</b>	

Concernant le deuxième collège et selon les mêmes dispositions adoptées en conseil municipal, la ville du Cannet, par son arrêté du 8 juin 2020 et certifié exécutoire le mardi 9 juin 2020 a désigné les membres composant le collège des personnalités comme suit :

#### Collège des personnalités qualifiées : 3 titulaires et 2 suppléants

	Titulaires	Suppléants
représentant des professionnels du tourisme	<b>Claude PONSOT</b> Autocariste	<b>Maryline ZERAVICA</b> Brooker / Agent de voyage
représentant des partenaires commerçants liées au tourisme	<b>Bruno OGER</b> Chef 2 étoiles	<b>Alexandre VIAL</b> Entrepreneur
représentant reconnu pour son engagement en matière de promotion de la culture	<b>Alain ARMANDO</b> Ancien chef du service municipal « Médiathèques et cinémas »	

Contrairement au Collège des Elus, les titulaires et leur suppléant appartiennent à la même catégorie de personnalités car ils sont nommés en tant que représentant de leur catégorie socio-professionnelle. Leur suppléant est donc convoqué en cas d'empêchement de la personnalité titulaire.

### OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I - Marque Qualité Tourisme - Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 - APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)



## Délibération 42-2020

### Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

En application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, des dispositions de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et ses décrets d'application, comme notamment le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le rapport d'orientations budgétaires précédant le vote du budget primitif (BP) 2020 doit se dérouler au sein du Comité de Direction.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) permet au Comité de Direction de définir les grandes orientations et les éventuels engagements pluriannuels envisagés au budget primitif de l'exercice 2020.

Le ROB apporte les principaux éléments d'information permettant d'appréhender la situation financière de l'établissement.

#### **S'agissant du contexte économique :**

Les prévisions économiques pour 2020 laissent entrevoir les principaux indicateurs suivants :

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2019e	2020p
Taux de croissance du PIB	1,3%	1,3%
Taux d'inflation	1,2%	1,3%
Taux de chômage	8,2%	8,0%

e : estimations p : prévisions

©La Banque Postale Collectivités Locales

Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (janvier 2020)

Face à l'impact du coronavirus sur la croissance mondiale, L'OCDE a fortement revu à la baisse ses prévisions de croissance pour 2020. La croissance mondiale devrait être de 2,4 % contre 2,9 % auparavant.

La croissance du PIB en zone euro, après avoir ralenti de 1.9% en 2018 à 1.2% en 2019, devrait atteindre 0.8% en 2020, en raison notamment de la faiblesse de la croissance allemande (0.5% en 2019 et 2020)

#### OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm

73 avenue du campon

06110 LE CANNET

Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard

21 bvd sadi carnot

06110 LE CANNET

Tel : + 33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)



Concernant la France, le gouvernement tablait sur une croissance de 1,3 %.

Néanmoins, l'impact du coronavirus sur la croissance française sera beaucoup plus significatif que ce qui était attendu, et la Banque de France qui prévoyait une croissance de 1,2 % en 2020 a annoncé que sa prévision devrait être abaissée au moins jusqu' à 0.9%

Face à cette situation, l'économie hexagonale devrait ralentir, même si sa croissance se montre résiliente dans ce contexte de ralentissement global, et permet justement à la zone euro d'atténuer les effets liés à la réforme de l'économie allemande, tout en sachant que les effets de l'épidémie de coronavirus ne peuvent qu'aggraver ce constat.

Malgré une inflation basse prévue en 2020 qui permet de soutenir partiellement le pouvoir d'achat, et une amélioration même relative du marché du travail qui permet de maintenir les revenus de l'emploi, le contexte économique reste très tendu, accentué par des tensions sociales très fortes.

Ce constat influe nécessairement sur les pratiques touristiques des ménages.

La loi de finances (LFI) 2020, toujours en lien avec la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022, a précisé les éléments intéressant plus particulièrement les collectivités locales.

Force est de constater que les effets budgétaires défavorables associés à ces mesures nationales continuent d'impacter la ville du CANNET avec des conséquences financières importantes.

Néanmoins celle-ci souhaite maintenir le cap de sa contribution au fonctionnement de l'EPIC et d'œuvrer ainsi au développement touristique de son territoire.

La création du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du CANNET en 2018 a d'ailleurs démontré la volonté municipale en la matière.

Concernant l'EPIC, les orientations 2018 ont permis à l'EPIC d'obtenir en fin d'année 2018 la marque « Qualité Tourisme » à l'Office de Tourisme Le Cannet Côte d'Azur.

Cette distinction est non seulement un gage de qualité de l'accueil et un label d'excellence, mais permet également d'envisager le classement en CAT I (plus haute catégorie de classement des Offices de Tourisme).

La nécessité de passer à ce niveau supérieur en matière de référencement touristique, avec la mise en œuvre d'une démarche de certification très poussée, justifient ainsi les orientations budgétaires 2021 qui sont présentées, et les moyens supplémentaires apportés par la ville du CANNET.

OFFICE DE TOURISME LE CANNET CÔTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)

- **S'agissant du contexte touristique :**

L'année 2020 sera marquée par la crise du COVID-19 qui met à l'arrêt l'industrie du Tourisme. Cette industrie représentant 7% du PIB national et 13% de la richesse créée sur la Côte d'Azur.

Cependant, le positionnement de la station du Cannel permet d'atténuer l'impact négatif de cette crise.

La stratégie adoptée « art de vivre » permet de réduire le phénomène de saisonnalité que nous pouvons rencontrer dans les stations balnéaires.

Le tourisme culturel est moins soumis aux aléas extérieurs, le Musée Bonnard s'ouvrant à l'international (expo Bonnard Japon et Australie en 2019 et 2020) depuis plusieurs années, possède une forte base de visiteurs français (Ile de France, Rhône-Alpes).

Habituellement, 75% des français qui partent en vacance restent en France. Ce chiffre grimpe à 83% pour l'été 2020.

Notre parc hôtelier et nos capacités d'hébergement répondent aux attentes de cette clientèle française grâce au Hôtels et Résidence de Tourisme 3 étoiles qui proposent un excellent rapport qualité/prix. Les résidences secondaires (inclus dans la capacité d'hébergement de la station) ont vu leur nombre passer de 3500 à 4200 en quelques années. C'est un signe non-négligeable de l'attractivité de la station touristique du Cannel.

Enfin la capacité de l'Office de Tourisme à commercialiser la destination et proposer des animations et services supplémentaires aux visiteurs et aux acteurs touristiques de la ville, permet également d'avoir une politique d'accueil et de promotion efficace et responsable.

OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannel-tourisme.fr

[www.lecannel-tourisme.fr](http://www.lecannel-tourisme.fr)

## LE FONCTIONNEMENT

### I - Les recettes d'exploitation pour 2020:

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 463.7 K€.

Recettes d'exploitation	OB 2020
Vente de produits fabriqués, services, ...	3,00
Produits de gestion courante	460,75
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>463,75</b>

L'effort de la ville du CANNET, malgré un contexte économique difficile, et une baisse avérée des autres financements extérieurs, se retrouve autour de deux recettes principales, compensées à la marge par la vente dans les boutiques.

#### 1) Vente de produits fabriqués, services, marchandises :

Le chapitre 70 « vente de produits fabriqués » représente le montant des ventes de produits dans les boutiques. Cette activité intègre au cours de cet exercice budgétaire le GIP pour le développement touristique et culturel du CANNET.

#### 2) Autres produits de gestion courante :

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est composé :

- du reversement du produit de la taxe de séjour revu à la baisse à hauteur de 80 000 € suite au contexte difficile que nous traversons.
- d'un pourcentage de 20% maximum du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux et perçu par la ville, permettant d'espérer un produit prévisionnel de 380 750 €.

Il est à noter que la ville consent à ce titre un réel effort financier.

L'évaluation de ces recettes a été réalisée avec prudence compte tenu de la conjoncture économique.

### OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

**OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard**

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)

**II - Les dépenses d'exploitation pour 2020 :**

Les dépenses d'exploitation du budget proposé dans le cadre des orientations budgétaires 2020 s'élèvent à 463.7 K€.

Dépenses d'exploitation ( K€)	OB 2020
Charges à caractère général	122,90
Charges de personnel	238,50
Charge de gestion courante	0,10
Charges exceptionnelles	100,00
Dépenses d'ordre	2,25
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>463,75</b>

**1) Les charges à caractère général :**

Elles regroupent les dépenses liées aux achats de matières et de fournitures (eau, énergie, carburant, combustibles, alimentation, fournitures administratives, petit matériel...), les services extérieurs et autres services extérieurs (contrats de prestations de services, locations, entretiens et réparations, assurances, frais postaux et de télécommunications, honoraires, missions, réceptions, déplacements, concours divers...)

**2) Les charges de personnel :**

Les charges de personnel comprennent :

- La rémunération des emplois directs (direction, équipes permanentes, vacataires et saisonniers)
- Le remboursement des frais de personnel des services support de la ville œuvrant pour l'EPIC
- La prise en compte de la démarche de certification et sa continuité

Les orientations 2018 ont permis à l'EPIC d'obtenir en fin d'année 2018 la marque « Qualité Tourisme » à l'Office de Tourisme Le Cannet Côte d'Azur.

**OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR**

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

**OT Classé Cat I - Marque Qualité Tourisme - Partenaire GIP Musée Bonnard**

Siret : 810 796 656 00017 - APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr  
www.lecannet-tourisme.fr

Les orientations 2019 ont permis à l'EPIC d'obtenir son classement en CATEGORIE I, plus haut classement des Offices en France prérequis nécessaire au classement de la ville du Cannet en « Station de Tourisme ». Ce classement en station de Tourisme a été obtenu par la ville du Cannet en 2020 et inscrit alors la ville du Cannet comme véritable destination touristique grâce à l'afflux de visiteurs générés par le Musée Bonnard ainsi qu'à l'excellente qualité des infrastructures d'accueil des visiteurs, gérée par la ville du Cannet. L'effort commun initié par la Ville du Cannet, et prolongé par le GIP et l'OT ont permis en 3 ans de rejoindre le club très fermé (moins de 500 villes en France sur 36.000 communes) des « Stations classées de Tourisme ».

Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, l'Office de Tourisme comprend, outre son Directeur, trois autres collaborateurs : Un référent qualité, un conseiller en séjour et un agent d'accueil.

Le personnel propre de l'Office de Tourisme est soumis aux dispositions du Code du Travail et de la Convention collective nationale des organismes de tourisme numéro 3175 du 5 février 1996 (temps de travail, congés etc.).

### 3) Les charges exceptionnelles :

Elles concernent exclusivement le versement au GIP du soutien financier de l'EPIC, à hauteur de 100 000 €.

### 4) Les dépenses d'ordre :

Il s'agit ici de la valeur de l'amortissement de l'exercice des immobilisations présentes au sein de l'actif de l'EPIC.

## III - L'autofinancement prévisionnel de l'exercice :

Les orientations budgétaires 2020 font apparaître une capacité d'autofinancement comme suit :

	OB 2020
Recettes réelles de l'exercice ( K€)	463,75
Dépenses réelles de l'exercice ( K€)	461,50
<b>Capacité d'autofinancement de l'exercice</b>	<b>2,25</b>

## OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I - Marque Qualité Tourisme - Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 - APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)

## L'INVESTISSEMENT

### I – Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement (en K€)	OB 2020
Excédent reporté	5,93
Recettes d'ordre	2,25
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>8,18</b>

#### 1) Les recettes d'ordre :

Les recettes d'ordre sont constituées de la dotation aux amortissements représentée par la valeur de l'amortissement de l'exercice des immobilisations présentes au sein de l'actif de l'EPIC

#### 2) L'autofinancement :

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 2.25 K€ pour 2020. Il est composé de l'autofinancement propre de l'exercice (amortissement des immobilisations)

### III – Les dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement (en K€)	OB 2020
Dépenses d'équipement	8,18
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>8,18</b>

Les financements disponibles de 2020 permettront de réaliser 8.18 K€ de dépenses d'équipement, à savoir :

- L'achat de logiciels
- L'acquisition de biens informatiques, mobiliers ou d'éléments de voirie (mobiliers urbains d'affichage ou panneaux) permettant l'exercice des missions de l'EPIC

## OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)

Eu égard à tous ces éléments, les grandes orientations qui sont proposées en 2020 dans le cadre du budget de l'EPIC sont :

- le renforcement de la politique touristique de la commune;
- La poursuite de la relance touristique entamée en 2020 et qui perdurera en 2021 ;
- La mise en place d'ici la fin de l'année d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui intégrera les éléments collaboratifs et projets communs porté par le GIP.
- la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, et d'optimiser les recettes liées au recouvrement de la taxe de séjour, afin de réduire la participation de la ville au titre du reversement d'une partie des droits de mutation.

**OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR**

**Entrée de Ville** (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

**La Boutique** (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

**OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard**

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : [info@lecannet-tourisme.fr](mailto:info@lecannet-tourisme.fr)  
[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)

## Délibération 43-2020

### Vote du budget Primitif 2020 de l'EPIC Office de Tourisme

Le Comité de Direction doit se prononcer sur le budget primitif tourisme 2020 de l'EPIC qui a été établi conformément à l'instruction comptable M4 en vigueur, et conformément aux orientations budgétaires 2020 présentées lors du précédent Comité de Direction.

Il est précisé que le Directeur de l'EPIC, en sa qualité d'ordonnateur de l'établissement, ne peut pas prendre part au débat.

Le projet de budget primitif 2020 reprend les résultats du compte administratif 2019.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **471 925.75 €** dont :

- Section de fonctionnement : **463 750.00 €**
- Section d'investissement : **8 175.75 €**

### LE FONCTIONNEMENT

#### I – Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement de l'établissement sont principalement composées des postes suivants :

- Vente de produits pour 3 000 € la boutique intégrant le GIP en cours d'exercice budgétaire
- Reversement du produit de la taxe de séjour pour 80 000 €
- Pourcentage du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux et perçu par la ville permettant d'inscrire un produit prévisionnel de 380 750 €.

Recettes de fonctionnement	BP 2020
Vente de produits fabriques, services, ...	3 000,00
Produits de gestion courante	460 750,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>463 750,00</b>

### OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

**OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard**

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)

## II – Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement, conformément aux orientations budgétaires, se détaillent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	BP 2020
Charges à caractère général	122 900,00
Charges de personnel	238 500,00
Charge de gestion courante	100,00
Charges exceptionnelles	100 000,00
Dépenses d'ordre	2 250,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>463 750,00</b>

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » concerne la contribution de l'EPIC au fonctionnement du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du CANNET

## L'INVESTISSEMENT

### I – Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	BP 2020
Excédent reporté	5 925,75
Recettes d'ordre	2 250,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>8 175,75</b>

### II – Les dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement	BP 2020
Immobilisations incorporelles	1 000,00
Immobilisations incorporelles	7 175,75
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>8 175,75</b>

## OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2312-2 ;

Vu l'instruction comptable M4 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 applicable au budget de l'EPIC  
« Office de Tourisme Le Cannet Côte d'Azur »

**Après délibération, le Comité de Direction décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2020 équilibré à la somme de **471 925.75 €** se répartissant comme suit, le vote s'effectuant au niveau du chapitre :
  - o **463 750.00 €** pour la section de fonctionnement,
  - o **8 175.75 €** pour la section d'investissement.
- **D'APPROUVER** les durées et catégories d'amortissement telles que prévues en annexe du budget primitif.
- **D'AUTORISER** Le Directeur à solliciter toute subvention auprès des organismes compétents.
- **D'AUTORISER** le directeur à verser au GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du CANNET la contribution de l'EPIC, dans la limite des crédits alloués au budget primitif sur la ligne budgétaire correspondante.
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif.

Le directeur revient pour présenter les délibérations suivantes.

**OFFICE DE TOURISME LE CANNET CÔTE D'AZUR**

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

**OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard**

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : [info@lecannet-tourisme.fr](mailto:info@lecannet-tourisme.fr)

[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)

## Délibération 44-2020

Un groupement de commandes existe entre la Ville et le CCAS en vertu de la réglementation applicable aux marchés publics.

L'objectif pour les membres du groupement de commandes est d'optimiser leurs achats.

Ainsi, le groupement de commandes a pour objet de passer conjointement des marchés de fournitures, de services et de travaux.

Il est chargé de la préparation, la passation, la signature et la notification des marchés publics pour les besoins de ses membres dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

A noter que chaque membre reste libre de ne pas s'engager dans un accord-cadre ou marché du groupement de commandes, ou de s'en désengager avant la validation par ses soins du dossier de consultation des entreprises, si ce dossier ne lui donne pas pleine satisfaction.

Les membres du groupement de commandes ne sont tenus qu'au respect des commandes annoncées dans les marchés dont ils ont validé le dossier de consultation des entreprises et seulement à hauteur des engagements qu'ils ont eux-mêmes fixés.

Chaque participant a la faculté de reconduire ou non la partie du marché qui le concerne ; ils conservent ainsi toute indépendance de leurs politiques d'achat respectives en dehors des marchés qu'ils n'ont pas choisi d'intégrer ou de reconduire.

**Après délibération, le Comité de Direction décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la participation de l'Office de Tourisme le Cannet Côte d'Azur au groupement de commandes « Le Cannet » ;
- **D'AUTORISER** le directeur de l'Office de Tourisme à signer la convention et tous les documents nécessaires à son exécution, notamment d'éventuels avenants.

### OFFICE DE TOURISME LE CANNET CÔTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

**OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard**

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : [info@lecannet-tourisme.fr](mailto:info@lecannet-tourisme.fr)

[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)

## Délibération 45-2020

### Indemnité de conseil du trésorier

VU la délibération 05-2015 du 24 mars 2015, désignant le Comptable Public au titre de comptable direct du trésor ;

VU le décret n° 82 979 du 19 novembre 1982, modifié par le décret n° 91 794 du 16 août 1991 et l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable ;

VU la base de détermination annuelle de cette indemnité, révisable chaque année, calculée sur la base moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices connus, sans que son montant puisse dépasser une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 ;

Le paiement de l'indemnité, révisable annuellement, interviendra au vu des décomptes établis par Monsieur le receveur municipal.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget - chapitre 011 – nature 6225.

### Après délibération, le Comité de Direction décide, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** à Monsieur Bernard PASINI, à partir de l'exercice 2020, le bénéfice de ladite indemnité de conseil, au taux de 100 %, calculée par application des tarifs et taux fixés à l'article 4 de l'arrêté précité et dans la limite du traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150, pour la prestation d'assistance et de conseil en matière budgétaire, financière et comptable, des services de l'Office de Tourisme Le Cannel Côte d'Azur.

### OFFICE DE TOURISME LE CANNET CÔTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannel-tourisme.fr

[www.lecannel-tourisme.fr](http://www.lecannel-tourisme.fr)

## Délibération 46-2020

### Versement d'une prime exceptionnelle aux agents de l'Office de Tourisme mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

La crise sanitaire causée par la pandémie de covid-19 a mis en évidence l'importance stratégique de certains métiers et missions essentiels pour apporter toute la protection et le soutien dont la population a besoin.

C'est bien évidemment le cas pour les médecins, infirmiers et les professionnels de santé auxquels nous devons une immense reconnaissance.

C'est également le cas pour les employés du secteur privé qui poursuivent leurs activités dans les domaines essentiels.

La Ville du Cannel et ses établissements se sont particulièrement mobilisés dans ce combat et les collaborateurs se sont remarquablement investis pour assurer la continuité des services publics essentiels tels que la sécurité, l'état civil, l'action sociale en faveur des personnes vulnérables, isolées ou démunies, l'accueil des enfants des personnels prioritaires, l'entretien et le nettoyage des rues etc., mais aussi pour mettre en œuvre des actions innovantes telles que la fabrication et la distribution de masques alternatifs à l'ensemble de la population, le soutien aux entreprises, l'approvisionnement en équipement de protections pour les personnels des établissements médicaux sociaux, les personnels médicaux et para médicaux, les intervenants à domicile.

Les collaborateurs, redéployés sur ces missions de soutien et d'aide à la population, ont fait preuve d'un sens du devoir remarquable empreint de dévouement et d'implication dans une situation de crise inédite.

Le Gouvernement a rapidement permis aux employeurs du secteur privé de verser des primes exceptionnelles de pouvoir d'achat à leurs salariés.

Puis, à l'instar de la proposition de loi déposée par Madame Michèle TABAROT, député des Alpes Maritimes et présidente de la majorité municipale de la Ville du Cannel, qui sollicitaient que des mesures similaires soient décidées en faveur de l'ensemble des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique, afin de marquer notre gratitude envers les agents de terrain et de proximité qui acceptent de mettre leur santé en jeu pour accomplir leur devoir au service de la population, la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020 a prévu la possibilité d'attribution d'une prime exceptionnelle, défiscalisée et non soumise à cotisations et contributions sociales aux agents des trois versants de la fonction publique afin de tenir compte du surcroît de travail significatif engendré par la crise sanitaire.

#### OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm

73 avenue du campon

06110 LE CANNET

Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard

21 bvd sadi carnot

06110 LE CANNET

Tel : + 33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannel-tourisme.fr

[www.lecannel-tourisme.fr](http://www.lecannel-tourisme.fr)



Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 a précisé les modalités de versement de cette prime. Ils prévoient la possibilité de verser une prime exceptionnelle, dans la limite d'un montant de 1000 euros, aux agents contractuels de droit public et aux personnels contractuels de droit privé des établissements publics des collectivités territoriales, soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Il appartient à l'organe délibérant de l'Office de Tourisme de définir les modalités d'attribution dans la limite du plafond.

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment les dispositions de son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant l'activité exceptionnelle déployée du 17 mars 2020 à midi au 31 mai 2020 couvrant la période de confinement de la population jusqu'à la fin de la première phase de la reprise d'activité des services,

Il est attribué une prime exceptionnelle aux agents contractuels de droit public et aux personnels contractuels de droit privé de l'établissement public dénommé Office de Tourisme Le Cannet Côte d'Azur, qui ont été particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence c'est-à-dire les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel, en télétravail ou assimilé ou en régime mixte.

OFFICE DE TOURISME LE CANNET CÔTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

[www.lecannet-tourisme.fr](http://www.lecannet-tourisme.fr)

Cette prime sera versée dans la limite du plafond de 1000 euros dans les conditions suivantes :

- agents contractuels de droit public et personnels contractuels de droit privé mobilisés sur l'ensemble de la période considérée en présentiel sur le terrain ayant entraîné un surcroît significatif de travail : 1000 euros ;
- agents contractuels de droit public et personnels contractuels de droit privé mobilisés, à la fois, en présentiel sur le terrain et en télétravail ou assimilés ayant entraîné un surcroît significatif de travail : 750 euros ;
- agents contractuels de droit public et personnels contractuels de droit privé public mobilisés en télétravail ou assimilés ayant entraîné un surcroît significatif de travail : 500 euros ;
- agents contractuels de droit public et personnels contractuels de droit privé mobilisés partiellement sur le terrain ayant entraîné un surcroît significatif de travail : 250 euros.

Cette prime exceptionnelle fera l'objet d'un versement unique.

**Après délibération, le Comité de Direction décide, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le principe du versement de la prime exceptionnelle en faveur des collaborateurs de l'Office de Tourisme Le Cannel Côte d'Azur remplissant les conditions ci-dessus précisées,

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'Office de Tourisme

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les membres présents du Comité de Direction et clôt la séance à dix-sept heures et cinquante minutes.

Fait en 4 exemplaires,  
Le mardi 28 juillet 2020

**M. Philippe WEISSER**  
**Président de l'Office de Tourisme**  
**Le Cannel Côte d'Azur**



**OFFICE DE TOURISME LE CANNET CÔTE D'AZUR**

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm  
73 avenue du campon  
06110 LE CANNET  
Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard  
21 bvd sadi carnot  
06110 LE CANNET  
Tel : + 33 4 92 59 14 42

**OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard**

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : [info@lecannel-tourisme.fr](mailto:info@lecannel-tourisme.fr)

[www.lecannel-tourisme.fr](http://www.lecannel-tourisme.fr)

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>81079665600017</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE dont la population est de 3500 habitants</b> <b>et plus EPIC TOURISME</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : LE CANNET

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

BUDGET : BUDGET EPIC TOURISME (2)

**ANNEE 2020**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	21
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	23
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	463 750,00	463 750,00
	+	+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>R</b>		
<b>O</b>	<b>S</b>		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b> (3)	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	8 175,75	2 250,00
	+	+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>R</b>		
<b>O</b>	<b>S</b>		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 5 925,75
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b> <b>D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>8 175,75</b>	<b>8 175,75</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>471 925,75</b>	<b>471 925,75</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	201 650,00	0,00	122 900,00	122 900,00	122 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	220 000,00	0,00	238 500,00	238 500,00	238 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>421 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>361 500,00</b>	<b>361 500,00</b>	<b>361 500,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>521 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>461 500,00</b>	<b>461 500,00</b>	<b>461 500,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 250,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>3 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>525 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>463 750,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	505 000,00	0,00	460 750,00	460 750,00	460 750,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>525 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>525 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>525 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>463 750,00</b>
---	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>2 250,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-----------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 935,73	0,00	7 175,75	7 175,75	7 175,75
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 935,73</b>	<b>0,00</b>	<b>8 175,75</b>	<b>8 175,75</b>	<b>8 175,75</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 935,73</b>	<b>0,00</b>	<b>8 175,75</b>	<b>8 175,75</b>	<b>8 175,75</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 935,73</b>	<b>0,00</b>	<b>8 175,75</b>	<b>8 175,75</b>	<b>8 175,75</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 175,75</b>
---	-----------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 250,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>5 925,75</b>
--	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 175,75</b>
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<p><b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b></p>	<p><b>2 250,00</b></p>
--	------------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	122 900,00		122 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	238 500,00		238 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	100 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 250,00	2 250,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>461 500,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>463 750,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>463 750,00</b>
---	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 175,75	0,00	7 175,75
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>8 175,75</b>	<b>0,00</b>	<b>8 175,75</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 175,75</b>
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 000,00		3 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	460 750,00		460 750,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>463 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>463 750,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>463 750,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 250,00	2 250,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>5 925,75</b>
--	-----------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 175,75</b>
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>201 650,00</b>	<b>122 900,00</b>	<b>122 900,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	50 000,00	38 500,00	38 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	2 400,00	2 400,00
607	Achats de marchandises	20 000,00	3 500,00	3 500,00
6132	Locations immobilières	36 000,00	30 000,00	30 000,00
6135	Locations mobilières	300,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	16 500,00	16 500,00	16 500,00
6156	Maintenance	500,00	1 750,00	1 750,00
6161	Multirisques	1 000,00	2 500,00	2 500,00
618	Divers	300,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	2 200,00	2 200,00	2 200,00
6231	Annonces et insertions	40 000,00	0,00	0,00
6232	Echantillons	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6236	Catalogues et imprimés	15 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	200,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	600,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>220 000,00</b>	<b>238 500,00</b>	<b>238 500,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	4 000,00	4 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	500,00	500,00	500,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	500,00	500,00	500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	173 000,00	175 000,00	175 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 500,00	35 000,00	35 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	22 000,00	22 000,00	22 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	100,00	100,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>421 750,00</b>	<b>361 500,00</b>	<b>361 500,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>521 750,00</b>	<b>461 500,00</b>	<b>461 500,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>3 250,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 250,00	2 250,00	2 250,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 250,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 250,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>525 000,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>463 750,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00

## EPIC TOURISME - BUDGET EPIC TOURISME - BP - 2020

- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 000,00	3 000,00	3 000,00
707	Ventes de marchandises	20 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	505 000,00	460 750,00	460 750,00
753	Reversement taxe de séjour	95 000,00	80 000,00	80 000,00
7588	Autres	410 000,00	380 750,00	380 750,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>525 000,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>525 000,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>525 000,00</b>	<b>463 750,00</b>	<b>463 750,00</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>463 750,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
2051	Concessions et droits assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>4 935,73</b>	<b>7 175,75</b>	<b>7 175,75</b>
2183	Matériel de bureau et informatique	800,00	1 500,75	1 500,75
2184	Mobilier	3 000,00	1 675,00	1 675,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 135,73	4 000,00	4 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 935,73</b>	<b>8 175,75</b>	<b>8 175,75</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>5 935,73</b>	<b>8 175,75</b>	<b>8 175,75</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>5 935,73</b>	<b>8 175,75</b>	<b>8 175,75</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 175,75</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 250,00	2 250,00	2 250,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	909,00	215,00	215,00
28183	Matériel de bureau et informatique	801,00	615,00	615,00
28184	Mobilier	890,00	889,00	889,00
28188	Autres	650,00	531,00	531,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>3 250,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 250,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>3 250,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	5 925,75
---	----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 175,75</b>
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	IMMO INCORPORELLES / LOGICIELS MICRO INFORMATIQUE	1	31/03/1996
L	IMMO INCORPORELLES / AUTRES LOGICIELS	5	31/03/1996
L	IMMO INCORPORELLES / FRAIS ETUDES	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / VEHICULES DE POLICE	2	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / AUTRES VEHICULES	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / VEHICULES UTILITAIRES	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / MOBILIER	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / MAT DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / MAT INFORMATIQUE	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / MAT CLASSIQUE LEGER	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / MAT CLASSIQUE DURABLE	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / COFFRE FORT	30	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / INST MAT ELECTRIQUE LEGER	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / APPAREILS DE LEVAGE	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP GARAGES ATELIERS OUTILLAGE	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP GARAGES ATELIERS GROS MATERIEL	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP CUISINE LEGERE	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP CUISINE DURABLE	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP SPORTIFS LEGERS	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP SPORTIFS DURABLES	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / BATIMENTS LEGERS ABRIS	15	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / BATIMENTS	50	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / PETIT LOGICIEL AUTRE QUE BUREAUTIQUE	2	17/02/2016
L	IMMO CORPORELLES / BATIMENT ET VOIRIE	50	17/02/2016
L	IMMO CORPORELLES / BIEN DE FAIBLE VALEUR INF A 200 €	1	17/02/2016
L	IMMO INCORPORELLES / SUBV EQUIP MOBILIER, MATERIEL OU ETUDES	5	22/12/2017
L	IMMO INCORPORELLES / SUBV EQUIP BIENS IMMOBILIER	30	22/12/2017

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 250,00</b>	<b>III</b> <b>2 250,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	215,00	215,00
28183	Matériel de bureau et informatique	615,00	615,00
28184	Mobilier	889,00	889,00
28188	Autres	531,00	531,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 925,75</b>	<b>0,00</b>	<b>8 175,75</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b> <b>0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b> <b>8 175,75</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b> <b>8 175,75</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent accueil	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller en séjour	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros			
Agents occupant un emploi permanent (6)							
Agent accueil	C	ADM		0,00	A Droit privé IDCC 1909 Brochure JO3175	CDD	
Conseiller en séjour	C	ADM		0,00	A Droit privé IDCC 1909 Brochure JO3175	CDD	
Directeur	A	ADM		0,00	3-3-2° Code du tourisme	CDD	
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Medico-social.  
MT : Medico-technique.  
SU : Sportif.  
CU : Culturel.  
ADM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité  
3-b° : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 8  
 Nombre de membres présents : 8  
 Nombre de suffrages exprimés : 8  
 VOTES :  
 Pour : 8  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 20/07/2020

Présenté par (1), le Président  
 A le le 27/07/2020  
 (1),

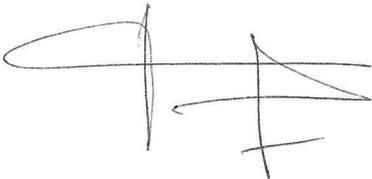
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Comité de Direction  
 A, le le 27/07/2020  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

WEISSER Philippe	
------------------	---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

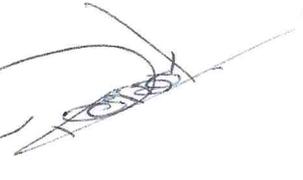
(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...  
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Alain VIOTTI 

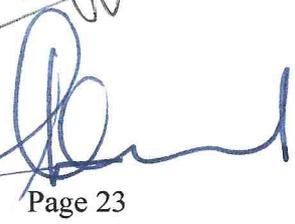
Sandrine AITASSO 

Gerard STELLA 

Romain AIDAOU 

Claude PONSOT 

Alain ARMANDO 

Margline ZERAVICA 

## Résumé de l'acte

### 006-810796656-20200728-AG26BP-BF

**Numéro de l'acte :** AG26BP  
**Date de décision :** mardi 28 juillet 2020  
**Nature de l'acte :** BF  
**Objet :** AG 26 BP + PV AG + Délib BP + page signatures + Flux xml BP  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgetaires  
**Rédacteur :** Walid CHAABANI  
**AR reçu le :** 05/08/2020  
**Numéro AR :** 006-810796656-20200728-AG26BP-BF  
**Document principal :** 71\_AN-PV AG 26 Signé.pdf

#### Pièces jointes :

71\_AN-Délib BP 2020 AG 26.pdf  
71\_AN-Page signatures BP AG 26.pdf  
99\_BU-EPIC TOURISME BP 2020.xml

#### Historique :

05/08/20 12:08	En cours de création	
05/08/20 12:13	En préparation	Walid CHAABANI
05/08/20 12:13	Reçu	Walid CHAABANI
05/08/20 12:15	En cours de transmission	
05/08/20 12:16	Transmis en Préfecture	
05/08/20 12:19	Accusé de réception reçu	